

**MAIRIE  
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA  
COMMUNE**

<b>Demande déposée le 15/01/2025</b>		<b>N° DP 063 214 25 00005</b>
Par :	<b>GROUPE MAISON AUTONOME</b>	
Demeurant à :	<b>102 RUE VICTOR HUGO 92300 LEVALLOIS PERRET</b>	
Sur un terrain sis à :	<b>3 CHEMIN DES AMANDIERS 63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>	
Référence cadastrale :	<b>214 ZA 527, 214 ZA 529, 214 ZA 531</b>	
Nature des Travaux :	<b>Installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture</b>	

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 15/01/2025 par GROUPE MAISON AUTONOME, représenté par Monsieur Charles ZAK.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture ;
- sur un terrain situé 3 CHEMIN DES AMANDIERS à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le de l'avis de dépôt du présent dossier,

**ARRETE**

*Article unique* : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 23/11/2025  
Le Maire, par délégation



L'Adjoint au Maire  
Catherine PHAM

**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))